

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 13.12.2007**

**Présents :**

M. DEZALOS,

Mmes MEYRAT (pouvoir de Mme MESSI), JOURNÉ-LHÉRISSON (pouvoir de Mme ACCARY), LABADIE (pouvoir de Mme LAPEYRE), RYCKWAERT, ARTESE, LASSORT, MAHAIE.

M. MARTIN.

**Excusés :**

Mme PEYRUCHAT, M. FERNANDEZ.

Mme LASSORT a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 02 octobre 2007 est adopté à l'unanimité.

**1. Prime de fin d'année des assistantes maternelles.**

Après une revalorisation en 2002, il est proposé au Conseil d'Administration d'indexer la prime de fin d'année des assistantes maternelles sur l'augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale, comme pour les agents de la ville de Boé et du C.C.A.S.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**2. Revalorisation du tarif de la restauration à domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

SCOLAREST nous a fait part de la révision du prix du repas au 1<sup>er</sup> janvier 2008, sur la base des derniers indices connus, il passe de 6,50 € à 6,63 €.

Le prix du repas des bénéficiaires passera donc de 6,35 € à 6,50 € (arrondi de 6,48 €) soit une prise en charge du C.C.A.S. de 13 centimes par repas.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **3. Participation du C.C.A.S. pour les cartes de transport pour les minima-sociaux.**

Le Conseil général prend en charge le coût de la carte de transport seulement pour les personnes bénéficiaires de la CMU.

La C.A.A. a consulté le C.C.A.S. afin d'étendre le dispositif de gratuité des transports aux minima sociaux soit les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (A.A.H.) et du minimum vieillesse.

Le Président du C.C.A.S., propose, dans le cadre de son aide sociale facultative, de prendre à sa charge 50% du coût des cartes annuelles délivrées aux personnes qui relèvent de l'A.A.H et du minimum vieillesse.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **4. Régime indemnitaire des agents territoriaux.**

La réforme du régime indemnitaire des agents territoriaux est adoptée à l'unanimité.

### **5. Décision modificative N°2.**

Cette décision modificative sert à passer de l'argent d'un compte à un autre pour ajuster les crédits de la section de fonctionnement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **6. Admission en non-valeur pour M. AMRIAMINE.**

M. AMRIAMINE vit sur un bateau à la halte nautique de Montalembert, en 2004, il n'a pas pu payer les repas servis à domicile alors qu'il était malade, M. le Président propose au C.A. que le C.C.A.S. paie ces titres qui s'élèvent à 99,30 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **7. Régie de recettes - Crèche familiale.**

Cette délibération a pour motif de permettre à la régie déjà en place d'accepter le CESU.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D'autre part, la somme de 100,50 €, contenue dans la régie, a été volée fin 2006, le Président propose d'accorder la remise gracieuse de ce montant à son régisseur Brigitte Barailles, personnellement responsable de ses fonds.

⇒ Voir DM N°2

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **8. Noël du C.C.A.S.**

M. LHÉRISSON jouera le rôle du Père Noël.

Colette RYCKWAERT, Michèle JOURNÉ-LHÉRISSON et Monique ARTESE se propose pour encadrer les 16 enfants inscrits au bowling.

A 14H00 décoration du sapin et de la table du goûter.

Prévoir une sono pour appeler le Père Noël qui distribuera les cadeaux , les goûters et les bonbons aux enfants (voir avec le clown Jiji)

Editer des tickets avec le nom et un numéro à envoyer aux familles pour la distribution des cadeaux.

## **9. Point sur les aides à la personne.**

Il a fallu rajouter 600 € sur le budget attribué aux aides exceptionnelles (DM n°2), cette année le budget prévu n'a pas suffi : augmentation du nombre des demandes d'aide.

## **10. Question diverses.**

❖ La mairie a acheté l'ensemble des biens contenu dans la maison de Melle KAUFFMANN pour la somme de 800 €, la machine à laver sera installée dans le logement d'urgence, le réfrigérateur au C.C.A.S.

❖ Mme MEYRAT propose la mise en place d'une régie au C.C.A.S. qui servirait à donner 5 € à une personne en difficulté pour ouvrir un compte postal ou acheter du pain.

M. MARTIN propose d'ouvrir un compte C.C.A.S. pour l'achat du pain chez Mme TEILLET et de se servir de la régie de la mairie si le C.C.A.S. a besoin de petites sommes pour les personnes en difficulté.

❖ Géront'Aquitaine : demande une participation de 400 € pour le séjour à Cauterêts de 8 personnes de la commune de Boé non imposables.

Le séjour étant passé pourquoi l'organisateur n'a t'il pas fait la demande avant ?

Vérifier s'il est partenaire avec l'UDAF comme il le mentionne.

La séance est levée à 19 H 30.

Le Directeur du C.C.A.S.,

Bruno MARTIN.